No 98. — 28me ANNÉE — Numéro à 10 centimes — JEUDI 30 AOUT 1928

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

## ET DE SION

### ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ABONNEMENT:

| | Un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Suisse . . . . . | 8.— | 4.50 | 2.50 |
| Etranger (envoi par Nº) | 24.— | 13.— | 7.50 |
| (env. 3 Nº de la semaine) | 19.— | 11.— | 6.50 |
| Bulletin officiel . . . | 4.50 | 2.25 | 1.20 |

Cpte de Chèques postaux Nº II c 84

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone Nº 46

ANNONCES: (Corps 8)

| | Canton | Suisse | Etranger |
|---|---|---|---|
| La ligne ou son espace | 0.25 | 0.30 | 0.40 |
| Réclame . . . . . | 0.60 | 0.80 | 0.60 |

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

**Offres et demandes d'emplois**

Petit hôtel cherche bonne

**Cuisinière**

Entrée à convenir.
*S'adresser au bureau du journal.*

**Bonne à tout faire**

connaissant la cuisine, est demandée pour le commencement de septembre. S'adresser au « Mayen de Ste Anne » sur Vex.

**Apprenti dessinateur**

est demandé. S'adresser à M. J. Dufour, architecte, Sion.

**A LOUER**

jolie chambre meublée, exposée au soleil, balcon, ch. central chez Mme Vve Emile Gaillard, Pratifori, Sion.

**A louer**

tout de suite, à côté de la gare Blusch-Randogne du funiculaire Sierre-Montana, un chalet meublé, avec eau et lumière électrique. S'adresser chez Louis CRETTOL, à Mollens.

**A LOUER**

pour le 1er septembre, à l'Avenue de la gare, **appartement** de 3 chambres et cuisine. Tout confort. S'adresser par écrit à Case postale 9333 à Sion.

**A LOUER**

une chambre meublée, bien exposée; chauffage central.
*S'adresser au bureau du journal.*

**On achèterait**

une bonne **vache** prête au veau ou fraîche vêlée, de préférence de grande race. S'adres. Ferme de Riedmatten, Chanterie, Sion

**A VENDRE**

**magnifique chien**

St-Bernard, très beau manteau pédigree, un an, primé à Evian; gardien excellent pour tout domaine. Même adresse 3 petits de six semaines (1 mâle, 2 femelles). **Case postale 59, Monthey.**

**A vendre**

à bas prix, 3 dressoirs avec tiroirs et vitrines 1,65, 1,85 et 2 m. long.; hauteur 2,65; conviendrait spécialement pour épicerie.
*S'adresser au bureau du journal.*

A vendre d'occasion

**Caoutchouc**

environ 10 m. S'adresser rue St-Théodule 8.

**A VENDRE**

petite ferme arborisée aux environs de Sion.
*S'adresser au bureau du journal.*

**Baisse de prix**

| | |
|---|---|
| Bouill, avec os, | le kilo fr. 1.40 |
| Rôti, sans os | 2.20 |
| Viande fumée, sans os | 2.10 |
| Saucisses et saucissons | 2.30 |
| Salamis | 3.30 |

Expédition. Demi-port payé
**BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE**
**Lausanne Louve 7. H. Verrey**

**AVEC DES SI...**

Un roi de France a dit un jour
qu'avec des « si »
Dedans une bouteille, on fait tenir Paris....
Mais dans une bouteille, avec
du « **DIABLERETS** »
De la santé on fait tenir les
vrais secrets

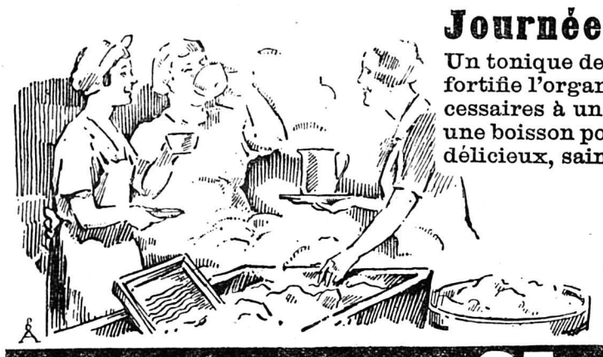

**Journée de lessive, journée de fatigue.**

Un tonique devient indispensable: BANAGO. Pris régulièrement il fortifie l'organisme, car il est composé des substances nutritives nécessaires à un tel surcroît de travail. Ménagère, blanchisseuse, c'est une boisson pour vous. Essayez le BANAGO. Ce cacao à la banane est délicieux, sain, d'un prix avantageux et par conséquent profitable.

**BANAGO**

Gratis — Bon pour un échantillon de BANAGO. Vous le remplir et nous l'adresser collé sur une carte postale ou dans une enveloppe (ne pas fermer). Affranchir à 5 Cts.

Adr: Produits Alimentaires "NAGO" S. A. Olten 197

Je désire faire un essai de votre BANAGO et vous prie de m'en envoyer un échantillon.

Date et adresse exacte: .....

b 2

**95** cts. le paquet de 250 gr. dans toutes les bonnes épiceries, drogueries, etc. NAGO OLTEN

**La dernière nouveauté du jour**

La pendule qui ne se remonte plus (Bull Clock), est visible chez le représentant, **M. Boillat, horloger, rue du Midi**

**SION**

RENTREE: 10 SEPTEMBRE

**Ecole industrielle supérieure**

a) **Cours technique.**
b) **Ecole supérieure de commerce.**
Trois années d'étude — Maturité technique
Diplôme commercial
Pour programme et tous renseignements, s'adresser au Directeur: **Dr Mangisch, à Sion.**

**Ecole de commerce pour jeunes filles**

Trois années d'étude — Diplôme commercial
**Internat:** Sœurs Ursulines, rue de Savièse, SION.
Programmes et tous renseignements auprès de la Direction:
**Bureau communal de Sion**

**Magasins**

**A La Ville de Paris**

**C. BERNHEIM —:— SION**

vendent actuellement et jusqu'à nouvel

**Avis**

**un stock important de Complets pour Jeunes Gens et pour Hommes**

**à des prix d'un bon** marché extraordinaire
**jolis complets de**
**29.- Fr. à 75.- Fr.**
—— **PRIX RÉDUITS** ——

**Dégats par l'eau**

La Cie **Union Suisse à Genève** assure tous dégâts par l'eau dans les bâtiments par suite de rupture, obstruction, robinets laissés ouverts.

Primes modiques — Renseignements sans frais par

**A. Roulet & Fils**

Agents généraux
Avenue de la Gare, — Sion — Téléphone 105

**Josias Hartmann**

**FABRIQUE D'ARMES**
Valentin 62 LAUSANNE Tel. 25963

**Armes de chasse**

Fusils « Verney-Carron », meilleure marque
Tir excellent, prix avantageux
Carabines pour la chasse aux chamois, de parfaite précision
Réparations — Transformations — Réglage — Ajustage
Exécutions consciencieuses et soignées
FABRICATION COMPLETE D'ARMES
**Munitions** fraîches: toutes les bonnes marques

**Bonne qualité et Prix avantageux**

Voilà ce qu'on peut dire des Meubles de la

**Fabrique J. Iten**

**Tél. 125 et 381 — SION — Tél. 125 et 381**

**-- Boucherie Neuenschwander --**

Avenue du Mail 17 — **GENEVE** — Téléphone Stand 19,94

**Expédie par retour du courrier:**

| | | |
|---|---|---|
| **Bœuf à rôtir** . . . . . | le kg, | **2,50** |
| **Bœuf à bouillir,** . . . . . | » | **2,—** |
| **Graisse de rognon** . . . . . | » | **1,40** |

Se recommande.

**Petit-Beurre « Wernli »** biscuit sec, genre anglais préparé au beurre fin, toujours croustillant et d'une conservation indéfinie, accompagne le thé, le vin ou la liqueur. C'est le régal des Messieurs. Gouttez-les donc, mais exigez la marque « Wernli ». Toutes les bonnes maisons la tiennent

**Architectes, Ingénieurs, Entrepreneurs !**

Employez le nouvel **hourdi en Pierre Ponce**
**Le plus léger**, le plus insonore, homogène, pose rapide.
Suppression des coffrages. Pas de salpêtre ou taches.
**Les planchers sans joints Jura** en bois et liège comprimé, pour sous-linoléums et sols finis. Références.
**Bétonwerke Lusslingen, Soleure.**
Représentant: F. Béguin, Petit-Chêne 36, Lausanne.

Faute d'emploi, à vendre

**vélo**

Royal Standard en parfait état. S'adresser chez François Mutter, Bramois.

A vendre bon

**chien-courant**

âgé de 4 ans. S'adresser: Beney Romain, St-Léonard

**Foin - Paille**

**Engrais**

Scories Thomas)
Demandez les offres avantageuses à la
**Fédération Valaisanne des Producteurs de lait. Sion Tel. 13**

**CINEMA LUX**

**JEUDI, VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE**
**30, 31 août, 1er et 2 Sept.**
**Séances à 20 h. 30.**
Dimanche, matinée à 14 h. 30

UN NOUVEAU SUCCÈS VIENNOIS

Voulez-vous voir un film savoureux, amusant, luxueux, plein de goût et de luxe élégant, d'un brio vertigineux et d'un esprit bien viennois, alors venez voir

**La Reine des Czardas**

Une exquise opérette, interprétée par des artistes de valeur: Liane Haid et Oscar Marion. Ce film délicieux nous conduit au pays des tziganes, des czardas, de l'amour et de la danse

Musique viennoise jouée par M. Sonnay

Prochainement:
Le plus grand film de tous les temps
**LA CASE DE L'ONCLE TOM**
D'après le célèbre roman très connu

**Conservatoire de Musique de Genève**

**Premier semestre 1928-1929**

**Les Cours commenceront le lundi 17 septembre**

**Inscriptions:**

Les inscriptions des anciens et nouveaux élèves seront reçues au Bureau du Conservatoire dès le lundi 3 septembre, de 9 h. à midi. On peut s'inscrire aussi par lettre dès maintenant. Examens d'admission, de promotion et arriérés, les vendredi 14 et samedi 15 septembre.

Pour renseignements et prospectus, s'adresser à la **Direction**

**Fers de constructions**
**Tuyaux pour canalisation**
**Tôle pour couverture**

**DELALOYE & JOLIAT, SION**

**Dépositaires de la Maison Tavelli & Bruno, S. A., Nyon**

*Les Produits Maggi rendent service.*

# Ce bloc enfariné...

Nous publions en quatrième page le texte du pacte Kellogg qui vient d'être signé.

C'est une tentative de plus — et peut-être aussi vaine que toutes les précédentes — de mettre la guerre hors la loi.

Mais enfin, elle part d'une bonne intention et pour cela déjà mérite un peu de sympathie.

Sans doute, au moment même où les Puissances rêvent d'une paix éternelle, des méfiants s'arment dans l'ombre et des ambitieux les imitent. Tous les traités du monde n'empêcheront pas les Allemands de renforcer leurs troupes, les Russes de construire de nouveaux avions et l'Italie de vivre dans un état de dangereuse exaltation.

Et pourtant, sans attacher trop d'importance à la nouvelle résolution qui vient d'être acceptée, et sans croire au bonheur des peuples ,nous pouvons saluer avec un sourire de reconnaissance ceux qui travaillent à les unir.

Voilà pourquoi nous ne saurions partager pleinement l'opinion de notre correspondant qui nous soumet cet article:

***

*(Correspondance particulière)*

Une quinzaine de représentants de nations ont mis leurs signatures au bas d'un pacte dit Kellogg, pacte qui a pour but, ô ciel béni, de mettre la guerre hors la loi, ni plus, ni moins.

Les Yankees sont de braves grands garçons forts, jeunes, mais naïfs. Jadis, quand ils étaient pauvres, leurs gestes gauches nous ébahissaient et la stupidité d'une loi dite de régime « hioumide » avait l'heur de nous faire aller d'un bon sourire. Mais les temps ont changé, la guerre a vidé les poches des jaquettes verdies des vieux Messieurs d'Europe, pour rempir celles des culottes des garçons d'Amérique. Changement de décor. Déjà un des leurs était venu mettre son grand pied dans le plat européen pour servir aux Puissances éreintées le réconfort de la « Société des Nations », qui, sans doute, devait nous ouvrir l'ère de paix. C'était si simple il n'y avait qu'à signer. Mais, paraît-il, ce n'est plus tout à fait suffisant, il y manque un petit « quelque chose »: à un pacte de paix, il faut ajouter un pacte de « mise la guerre hors la loi ». C'est si simple, c'est si bon, c'est si beau. Il n'y a qu'à signer.

Et l'Américain créancier sentant la fin prochaine de son mandat électoral, n'a pas trouvé moins que de tirer profit des faiblesses et des rivalités de ses débiteurs, pour un chantage démagogique.

Dépourvus de traditions, ignorant l'histoire, ne connaissant rien de l'Europe, l'Anglo-Germain du Nouveau-Monde nous prend pour de vieux peuples, usés, miséreux et chicaniers qu'un pacte dicté par lui, suffira à pacifier, à ordonner, moyennant quoi, lui, le riche pourra faire tranquillement ses affaires. Voilà pourquoi aujourd'hui débarque des Etats-Unis ce nouvel envoyé vers lequel les Puissances européennes ont dépêché leurs délégués.

Cependant, les conditions de déséquilibre international viennent servir le mal caché sous ce funeste papier.

Là, une Angleterre, plus égoïste que jamais ne vise que ses intérêts propres pour la maîtrise des mers; ici une France au Gouvernement jacobin est prête à tout sacrifier à l'idéologie humanitaire; là, une Allemagne assoiffée d'expansion, prend des dispositions rapides à l'aide des socialistes pour la guerre de revanche; là-bas, Moscou déverse partout le levain de la haine qui prépare le grand soir de sang; ailleurs, on glorifie les néophytes d'un pacifisme bêlant; vrai, le moment n'est-il pas venu de proclamer la guerre hors la loi dans les nations, la paix prescrite dans les familles, l'amour imposé entre voisins, l'envie, la gourmandise, la colère, la paresse la luxure, choses abominables chez les individus? Le pacte est signé. Mais quoi? Des loups, déjà, dans leur sourire, découvrent les mâchoires aux crocs menaçants; bientôt ils pourront secouer la farine de leurs pattes!

Freyming, le 26 août 1928.

*Othmar Curiger.*

***

## Une note à la Suisse

Mardi, une note est parvenue à Berne, par l'intermédiaire de M. Hugh Wilson, ministre des Etats-Unis d'Amérique et par laquelle il nous invite à participer au pacte Kellogg.

En voici le passage essentiel:

« La décision de limiter les signataires originaux aux Etats-Unis, au Japon, aux parties contractantes du traité de Locarno, aux Dominions britanniques et à l'Inde, était entièrement fondée sur des considérations pratiques.

Les Etats-Unis désiraient que les négociations fussent terminées le plus tôt possible et que le traité entrât en vigueur sans le retard qui résulterait inévitablement du fait de subordonner son entrée en rigueur à une acceptation universelle.

Mon gouvernement avait d'ailleurs le sentiment que si ces puissances pouvaient se mettre d'accord sur une simple renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale, la plupart des autres puissances du monde, sinon toutes, trouveraient la formule également acceptable et s'empresseraient de prêter un appui sans réserves à un mouvement aussi impressionnant en faveur de la paix perpétuelle.

Aux Etats-Unis, on tenait cependant dès le début à ce qu'aucun Etat ne se sentit privé de la possibilité de participer sans retard au nouveau traité et que chaque Etat, au contraire, non seulement s'associât officiellement et solennellement à cette nouvelle manifestation de l'opinion publique en faveur de la paix universelle, mais encore bénéficiât des mêmes avantages que les signataires originaires.

Dans le projet de traité qu'ils présentèrent, les Etats-Unis ont, en conséquence, réservé formellement la participation au traité de toute puissance désireuse de s'y rallier et la même réserve se trouve dans l'instrument définitif signé aujourd'hui à Paris.

On remarquera que les puissances signataires du traité ont exprimé dans le préambule l'espoir que chaque nation du monde participerait au traité et je suis heureux de pouvoir déclarer à cet égard que mon gouvernement a déjà reçu de plusieurs pays des renseignements dont il résulte qu'ils sont prêts à faire acte d'adhésion dans le plus bref délai possible. Cette preuve convaincante de l'intérêt et de la sympathie que le nouveau traité a suscité dans le monde entier est des plus encourageantes pour tous les gouvernements intéressés.

Dans ces circonstances, j'ai l'honneur de communiquer officiellement à Votre Excellence, pour son examen et pour l'approbation de son gouvernement, si celui-ci veut bien y participer, le texte du traité ci-dessus mentionné, tel qu'il est signé aujourd'hui à Paris, en laissant seulement de côté la partie du préambule qui énumère les différents signataires. (Le texte est publié en 4me page).

Les clauses de la ratification et de l'adhésion se trouvent, comme Votre Excellence voudra bien le remarquer, dans le 3me et dernier article. Cet article prévoit que le traité prendra effet dès que les ratifications de toutes les puissances nommées dans le préambule auront été déposées à Washington et qu'il sera ouvert à l'adhésion de toutes les autres puissances du monde, les instruments d'adhésion devant également être déposés à Washington.

Toute puissance désireuse de participer au traité aura ainsi le droit d'y entrer et mon gouvernement sera heureux de recevoir à n'importe quel moment les déclarations d'adhésion des gouvernements désireux de contribuer au succès de ce nouveau mouvement en faveur de la paix perpétuelle, en plaçant leurs peuples dans la sphère de son influence bienfaisante.

On observera sous ce rapport que le traité prévoit expressément que dès son entrée en vigueur, il prendra immédiatement effet contre une puissance qui donne son adhésion et les autres parties contractantes. Il est clair, par conséquent, que tout gouvernement qui y accèdera à bref délai, bénéficiera dans leur plénitude des avantages du traité dès le moment de son entrée en vigueur.

Je transmettrai sous peu à Votre Excellence pour son information une brochure imprimée contenant la traduction du texte de la proposition primitive faite par M. Briand à mon gouvernement, le 20 juin 1927, ainsi que le contenu complet de la correspondance diplomatique échangée au sujet d'un traité multilatéral de renonciation à la guerre. Je transmettrai également, dès que je l'aurai reçue, de mon gouvernement, une copie certifiée conforme du traité signé.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

(Signé) Hugh Wilson ».

## Que va-t-on répondre?

Suivant toute probabilité, le Conseil fédéral se proconcera affirmativement sur le fond et laissera aux Chambres, au cours de la prochaine session, le soin d'en délibérer.

# SUISSE

### MADDALENA DE RETOUR A OUCHY

Rappelés par leur gouvernement, le commandant Maddalena et ses compagnons, le lieutenant Cagna, le radiotélégraphiste Abelli, le mécanicien Rampini, se sont posés de nouveau en rade d'Ouchy mardi après-midi, peu après 16 heures. Leur bel appareil tout argenté, au gouvernail orné des couleurs italiennes, décrivit plusieurs orbes au-dessus des toits de Lausanne avant de se reposer sur les eaux tranquilles.

Il ne porte, pour ainsi dire, pas les traces du dur service qu'il dut accomplir au Spitzberg.

Le commandant Maddalena n'a pas fait de déclarations très longues. Tout ce qu'il a accompli, dit-il, modestement, ayant déjà été narré par les journaux. Il a tenu à spécifier cependant combien ses compagnons et lui-même avaient eu à souffrir des intempéries et quelles difficultés ils avaient éprouvées à évoluer avec un appareil de si grandes dimensions dans des cheneaux hérissés de glace et au-dessus d'une banquise extrêmement accidentée.

L'avion était parti samedi de Kingsbay pour Bergen. Dimanche, il couvrit la distance Bergen-Amsterdam, puis il quitta la grande ville hollandaise mardi matin à destination de Lausanne. Maddalena a repris son vol mercredi matin à 8 heures, à destination de Sesto-Calende. Lui et ses compagnons sont descendus à l'Hôtel du Château.

Ajoutons que le cdt. Penso et son « Dornier » de marine sont maintenus au Spitzberg pour continuer des recherches jusqu'à la mi-septembre.

### MORTEL ACCIDENT AU MONT-BLANC

Un alpiniste genevois, M. Aimé Scheller, 36 ans, marié et père d'une fillette, vient d'être victime d'un accident mortel au Mont-Blanc.

En compagnie de trois amis, membres comme lui du Club des grimpeurs, M. Scheller se trouvait sur le chemin conduisant du glacier des Grands Mulets à la station du téléférique de l'Aiguille du Midi lorsque dévala sur la pente une avalanche de pierres.

M. Scheller fut atteint par un bloc qui lui causa une grave blessure à la base du crâne. Pendant que deux des alpinistes demeuraient auprès du blessé, le quatrième se rendit à la station du téléférique pour demander du secours. Des membres du personnel de l'hôtel de la station, ainsi que des guides partirent en hâte vers le lieu de l'accident et ramenèrent le blessé à la station.

Un médecin français, qui se trouvait là donna ses soins à M. Aimé Scheller; la compagnie mit son matériel à la disposition des sauveteurs et une benne descendit le blessé jusqu'aux Bossons, d'où une automobile le conduisit à l'Hôpital cantonal de Genève. L'examen radiographique révéla une fracture de la base du crâne, à laquelle M. Scheller succomba deux heures plus tard.

### A L'ARSENAL DE FRIBOURG

L'estimation des dommages causés par l'incendie de l'arsenal de Fribourg est à peu près terminée. Les dommages provenant de la destruction du matériel de guerre appartenant à la Confédération s'élèvent à environ 3 millions 700,000 francs. La moitié était assurée par la Confédération elle-même. Les dommages causés aux bâtiments s'élèvent à 180,000 francs, la valeur du matériel détruit à 50,000 frs. Ces deux derniers postes sont à la charge du canton de Fribourg.

### LES VOLEURS A LA « SAFFA »

Samedi 25 août, pendant le cortège de la Saffa et au cours de la soirée, de nombreux vols ont été signalés à la police. Il s'agit, dans tous les cas signalés, de vols de portefeuilles se trouvant à l'intérieur des vestons. Les vols ont tous été commis dans la rue, près des bagages à mains à la gare où en prenant le train sur la ligne Soleure-Zollikofen-Berne, à la place de la Gare. Le montant des vols atteint 1000 fr. En outre, les voleurs ont pris un permis de vente de bétail du nom d'Ammon, un passeport américain du nom de Charpier, un abonnement général des C. F. et une carte rouge de commis-voyageur du nom de Baldi et plusieurs pièces manuscrites.

Selon les indications données par les personnes victimes de ces pickpockets, il s'agirait de trois méridionaux, qui ont réussi leurs coups en profitant de la foule soit en poussant fortement les personnes se trouvant à proximité d'eux.

Signalement de deux des voleurs inconnus: Méridionaux, âge 26 ans, de 170 à 175 cm. très bonne façon, l'un n'avait pas de chapeau, habits foncés, langue française.

### BETAIL EMPOISONNÉ

Sur la montagne de la Breguettaz (pâturage situé à 1082 mètres, à peu de distance au nord de l'asile de Molendru) (Vaud), trois vaches et trois génisses qui avaient absorbé du chlorate de soude utilisé pour débarrasser le pâturage des buissons envahisseurs, ont péri. Deux autres bêtes sont malades. On espère les sauver.

### LE RÉGIMENT D'INFANTERIE 7 A REÇU SES NOUVEAUX DRAPEAUX

Dimanche 26 août, à l'intersection des routes Berne-Catty a eu lieu la bénédiction des nouveaux drapeaux du régiment d'infanterie fribourgeois 7, commandé actuellement par le lieutenant-colonel Weissenbach. Ces nouveaux étendards remplacent ceux qui gardaient dans leurs plis de nobles souvenirs de mobilisation et qui furent détruits par l'incendie de l'arsenal de Fribourg.

Au cours de la cérémonie, Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a prononcé une émouvante allocution. Il a dit notamment:

« Un sourd travail s'accomplit en plusieurs de nos cantons suisses, et son influence voudrait se faire sentir jusque sur le sol fribourgeois. Des hommes, victimes de je ne sais quel illuminisme malsain, rêvent d'abolir l'armée, gardienne vigilante de nos frontières et protectrice de l'ordre public. Nous ne jugeons point leurs intentions; mais le simple bon sens nous dit que leurs doctrines sont inacceptables: d'ailleurs, elles sentent l'étranger. Ces hommes suivent des voies qu'ont ignorées nos pères; ils s'inspirent d'un esprit différent du nôtre; ils parlent un langage qui n'est pas celui de chez nous. Ils sèment le mécontentement et la défiance envers nos institutions et nos autorités, pour arriver plus facilement à dominer. C'est notre indépendance qui est en jeu, celle de notre territoire, celle de notre agriculture et de notre industrie, celle de nos foyers. Que le patriotisme et la religion, toujours inséparables dans un cœur chrétien, soient le rempart de granit contre lequel ces théories subversives se briseront.

Certes, le peuple suisse laisse à d'autres l'ambition de conquérir des terres nouvelles ou d'étendre sur ses voisins un orgueilleux empire: il est pacifique, par devoir et par instinct. Le peuple suisse a même conscience d'avoir la mission sainte de favoriser efficacement la paix, dans tous les domaines où son action peut s'exercer. Comme chrétiens, du reste, parce que nous vivons de l'Evangile, nous appelons de nos vœux les plus ardents le jour où la paix définitive règnera parmi les nations, et nous saluons avec joie tous les efforts accomplis dans ce sens. Mais d'autre part, contre les idéologues et les utopistes qui, sous couleur de fraternité, voudraient supprimer les frontières et détruire l'armée, nous maintenons la notion claire et juste des droits et des devoirs que comporte l'amour du pays. Nous nous méfions d'un pacifisme qui pourrait être, pour notre petit peuple, une cause d'asservissement; nous avons trop soif d'être libres pour renoncer à nous défendre. Citoyens d'une Patrie qui, depuis 1291, se dresse à la face du monde comme la terre classique de la liberté, nous repoussons toute tyrannie, autant celle d'un groupe ou d'une caste que celle d'un individu, autant celle de l'anarchie que celle du militarisme, autant celle de la force aveugle que celle du capital. Nous voulons rester libres et c'est pourquoi nous gardons, forte et fière notre armée — non pas une armée de conquête ou d'expansion, mais une armée de défense et de sécurité nationale ».

Le régiment a défilé après le service divin.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DES C.F.F.

Les délibérations sur le classement des fonctionnaires des C. F. F. dans les 26 nouvelles classes de traitements ont occupé le Conseil d'administration pendant toute la journée de vendredi et ont abouti aux principaux résultats suivants:

Les améliorations que la Direction générale envisageait d'apporter au classement provisoire du mois de décembre 1927, ont été approuvées. En ce qui concerne les conducteurs, dont le classement définitif doit encore faire d'objet d'une discussion spéciale à la commission paritaire, le Conseil d'administration est d'avis qu'ils doivent être élevés d'un degré par rapport à leur classement provisoire.

Les concessions à proposer au Conseil fédéral se traduisent, après stabilisation de la situation, par un supplément de dépenses de 1,2 millions de francs, chiffre rond, ce qui réduirait à 3,2 millions l'économie de 4,4 millions attendue de la nouvelle loi, une fois la situation stabilisée. Pendant les premières années de transition, le surcroît de dépenses résultant des améliorations proposées représente 4 à 500,000 francs environ. La somme de 3,3 millions de francs à laquelle sont évaluées, dans le budget de 1928 les recettes supplémentaires occasionnées par la nouvelle loi, ne serait pas accrue par le relèvement prévu du classement de certains emplois.

La Direction générale a été autorisée, en principe, à apporter ou à proposer encore les modifications au classement qui se révéleraient opportunes au cours des discussions ultérieures et n'entraîneraient pas de dépenses contraires aux intensions du législateur. Il y aura lieu notamment d'examiner encore si et comment il serait possible de créer, pour les ouvriers faisant partir de la 26e classe, de plus amples possibilités de passer dans la 25me.

### CHEZ LES INSTITUTEURS

L'assemblée annuelle des délégués de la Société suisse des instituteurs, tenue dimanche à Soleure, a entendu deux exposés du Dr Zürcher, directeur à Berne et de M. Emile Gassmann, maître secondaire à Winterthour, sur la réforme de la formation des instituteurs. Les deux rapporteurs ont conclu à la nécessité d'augmenter d'un an au maximum la durée des études des instituteurs primaires.

L'assemblée s'est ralliée à l'unanamité à la résolution suivante: « L'assemblée des délégués de la Société suisse des instituteurs considère comme absolument nécessaire une extension des études des instituteurs, d'un an, au minimum, et une séparation de la formation professionnelle.

### A L'ASSOCIATION POPULAIRE CATHOLIQUE SUISSE

A l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association catholique suisse à Einsiedeln, environ 150 délégués ont assisté à la cérémonie de réception. Des discours ont été prononcés par le vice-président de l'association, M. Conrad, avocat à Baden, et le secrétaire général, M. Haettenschwiler.

L'assemblée de délégués s'est ouverte ensuite, en présence de 200 personnes. M. Guntki, avocat, membre du comité de l'Association suisse pour la Société des nations, a parlé du sujet que voici: « Nous catholiques suisses, et la Société des nations ». Puis, M. le professeur de Chastonay a parlé de l'association populaire et de l'éducation pour la paix et il a exposé un programme de travail pratique en faveur de la paix à exécuter au sein des associations catholiques.

Dans son discours d'ouverture, M. Buomberger, rédacteur et président central de l'association, a parlé de la situation des catholiques au Mexique. L'assemblée a voté une une résolution renouvelant la protestation votée à l'unanimité l'année dernière à Schaffhouse contre la grande injustice qui continue à frapper les catholiques du Mexique.

### PROTECTION DE LA JEUNE FILLE

On nous écrit: La 29e assemblée générale de la Société de la protection de la jeune fille aura lieu à Berne le 11 septembre, sous la présidence d'honneur de S. Ex. le Nonce apostolique et le haut patronage des Evêques suisses.

Voici le programme de la manifestation:

Mardi 11 septembre:

88 h. 30 Sainte messe à l'église de la Trinité pour les membres vivants et défunts de l'Association.

9 h. 30 Séance de travail, à l'Aula de l'Université, réservée aux membres des Comités cantonaux ou locaux, ou à leurs délégués.

Ouverture de la séance par la Présidente. Ordre du jour: Notre participation à l'Exposition du travail féminin; Home de Paris; Renoncement; Emploi de la femme dans la police; divers.

11 h. Assemblée générale: Discours de bienvenue; Rapport de gestion (Mme de Diesbach); Rapport financier (Mlle Mouret); Rapport sur les Missions des gares (Mme de Diesbach); L'élargissement des tâches de l'Association (Mme de Montenach, présidente générale); Décisions prises par l'assemblée; Programme de travail pour 1929.

13 h. Dîner en commun à la cantine;

14 h. 30. Visite du home et de l'Exposition.

La réunion annuelle de la Ligue suisse des femmes catholiques (Frauenbund), aura lieu le lundi 10 septembre, à 10 h., (Aula de l'Université) et celle du Relèvement moral, le même jour, à 15 heures.

# Mort de M. d'Everstag

Lundi soir, une tragique nouvelle parvenait aux journaux: M. d'Everstag, correspondant de Berne à la « Suisse de Genève », à l'« Impartial », et à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » était mort subitement d'une crise cardiaque, alors qu'il achevait un article.

Cette brusque fin nous a surpris comme tant d'autres et nous affecte profondément. Nos lecteurs se souviennent, en effet, des « Chroniques de la Ville fédérale » que nous adressait notre excellent confrère. Elles étaient d'autant plus attendues qu'elles s'espaçaient davantage et l'on appréciait leur ton à la fois malicieux et grave, la clarté du style et la correction de la langue.

M. d'Everstag avait la coquetterie assez rare aujourd'hui de s'exprimer avec clarté. Rédacteur du journal de l'A. C. S., il ne sacrifia jamais au charabia sportif, même quand les nécessités de l'information rapide eussent pu lui servir d'excuse.

Il avait, d'ailleurs, un penchant pour les lettres. Ses nouvelles à la Mack Twain parurent dans la « Semaine littéraire » au cours de plusieurs années et témoignent de son talent.

Mais c'est dans le journalisme qu'il se distingua surtout. Ses campagnes en faveur de l'automobilisme et de l'aviation sont demeurées célèbres et ses lettres de Berne ont consacré sa bonne réputation d'observateur.

Il fit son travail en philosophe un peu désabusé, car il connaissait bien les hommes Ironique et parfois mordant, avec un rien de mépris pour les sots, il ne se fâchait pas. Il se contentait de promener sur tout un regard amusé qui voyait juste et loin. Il eut des ennemis, comme il se doit, quand on chérit l'indépendance et s'en accommoda fort bien.

Mais il eut surtout des amis qui l'ont aimé sincèrement et qui lui gardent un souvenir ému: honneur à ce brave qui tomba devant sa table de travail, en pleine force intellectuelle à l'âge de 48 ans seulement.

« Il y a plusieurs années déjà, écrit M. Pierre Grellet, à la « Gazette de Lausanne » qu'il se savait atteint du mal dont il devait mourir comme il est mort. A ses amis, il en parlait bravement, de ce ton un peu gouailleur qui était sa seconde nature. Samedi dernier encore, à l'inauguration de la Saffa qui devait être notre ultime rencontre, il faisait une allusion ironique, mais où perçait l'émotion, sur le « papier mortuaire » que je lui consacrerais. Deux jours plus tard, il mourait, la plume à la main. Et le voilà, vieux camarade, ce « papier » que vous ne lirez pas et sur lequel, pour la première fois vous ne mettrez pas l'accent savoureux de votre critique amicale ».

Qu'ajouter à ces lignes qui sont les plus beaux des hommages? Rien qu'une pensée à la famille du disparu dont nous partageons la peine.

*A. M.*

# Canton du Valais

### FATALE IMPRUDENCE

Samedi soir, une jeune fille de Martigny, âgée de 18 ans, ouvrière de la fabrique de conserves de Saxon, est décédée dans les circonstances suivantes:

Un moment après avoir pris le repas du soir, malgré les conseils de sa mère, la jeune fille prît un bain de pieds.

Ne se sentant tout d'abord nullement indisposée, elle sortit devant la demeure familiale pour passer la veillée en compagnie de quelques camarades. Elle s'était à peine assise que la mort foudroyait cette charmante jeune fille pleine de vie et de santé.

### L'EMPOISONNEMENT DE MARTIGNY

Le juge d'instruction de la première division, capitaine Krafft, à Lausanne, adresse un appel aux officiers, sous-officiers et soldats du bataillon 9 qui n'ont pas encore été entendus et qui le vendredi 24 août, vers 7 heures, sur la place de Martigny, au moment où les compagnies se rassemblaient, ont vu un premier-lieutenant médecin distribuer à des soldats des pâtilles enveloppées dans du papier noir, papier portant une tête de mort et le mot « Gift », qui ont entendu ce que ces soldats ont demandé au médecin et ce que le médecin leur a dit, ainsi que tous ceux qui pourraient donner des renseignements utiles à l'enquête, sont priés de s'annoncer par téléphone (No 26,121).

Lundi, dans la soirée, l'état des soldats Schmidt et Dupuis était stationnaire et toujours grave.

L'empoisonnement par l'oxycyanure de mercure se manifeste par des brûlures intenses de la bouche, du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac, des intestins, par un goût métallique des vomissements, de la diarrhée, par peu ou pas d'urine, par un abattement tement profond. On le combat par du lait, de l'albumine, des poudres ferrugineuses, des narcotiques, des cardiaques.

Le médecin militaire qui a donné cette médecine aux deux soldats explique qu'il était entouré d'une foule de soldats lui demandant des remèdes. Il a bien expliqué à Schmidt et Dupuis que ce qu'il leur donnait était destiné au lavage de pieds et non à un usage interne. Il maintient ses affirmations et prétend que les deux hommes n'ont pas compris ses explications.

### LES VENDANGES EN VALAIS

Depuis de nombreuses années la vendange en Valais ne s'est présentée dans d'aussi bonnes conditions que cette année-ci.

Le raisin est très abondant et sera d'une qualité très supérieure. La vendange en Valais sera probablement avancée cette année de 8 à 10 jours sur les années précédentes.

Dans le but de protéger le vin du pays, le gouvernement se propose de faire entrer en vigueur des mesures, notamment contre le coupage des vins du Valais par des vins étrangers. L'arrivée des moûts étrangers sera particulièrement surveillée en Valais, en vertu de mesures que le gouvernement prendra prochainement.

Une brigade volante sera instituée pour faire respecter ces mesures qui n'ont d'autre but que de protéger les viticulteurs valaisans.

### UNE ANGLAISE TENTE DE SE SUICIDER

Dans le train direct de la ligne du Simplon qui quitte Brigue vers 11 heures et demie, une demoiselle venant de Zermatt et se rendant en Angleterre, en proie à un visible chagrin, a tenté de sauter du train en marche dans la Viège. Elle a d'abord lancé sa valise qui est tombée sur le quai et qui a été ramassée par les employés de la gare, puis a tenté de se jeter par la fenêtre. Elle a été retenue par deux dames qui se trouvaient dans son compartiment.

### UN CERTIFICAT DE CAPACITÉ POUR LES CAFETIERS

La commission de gestion propose au Grand Conseil vaudois d'inviter le Conseil d'Etat à présenter un rapport sur la question du certificat de capacité pour l'obtention des patentes de vente au détail des boissons et sur le contrôle des établissements publics. Elle fait remarquer que n'importe qui, sans formation professionnelle, peut devenir aubergiste; or, les fils de cafetiers et les employés ayant travaillé dans la branche, possèdent seuls les connaissances élémentaires, souvent insuffisantes, sur les soins à donner aux vins, la tenue hygiénique de l'établissement, la cuisine, etc., sans parler des obligations morales incombant à un tenancier qui veut faire honneur à sa maison.

La Société suisse des Cafetiers a exposé dans une brochure son désir de voir les établissements publics tenus par des gens compétents, jouissant de l'estime et de la confiance des autorités comme du public. Pour arriver à ce but, elle demande aux Pouvoirs publics d'introduire un certificat de capacité que devrait posséder tout détenteur d'établissement public. Ce certificat serait délivré après un examen portant sur les connaissances élémentaires du métier, au point de vue moral, hygiénique, commercial et professionnel.

Plusieurs cantons déjà sont entrés dans cette voie; ailleurs, la question est à l'étude. Les mesures demandées par la Société suisse des Cafetiers sont dans l'intérêt de l'ordre, de la morale et de la santé publics.

## A L'EXPOSITION DE SIERRE

### LA JOURNÉE DES SAPEURS-POMPIERS

La journée genevoise a pris dimanche à Sierre une si grande ampleur qu'on en oublia quelque peu la participation des pompiers du Valais tout entier.

Et pourtant, ils se réunissaient pour la première fois et la manifestation fut particulièrement réussie.

Les délégués des différents corps du Haut, dont le groupement est présidé par M. Joseph Bittel, de Viège, du Centre par M. Emile Brunner, de Sion, et du Bas, par M. Charles Bertrand, de Monthey, étaient au nombre de quatre cents environ.

Ils furent rejoints par leurs camarades de Sierre, en uniforme, impeccablement alignés sur le quai de la gare avec leur excellente fanfare. Le commandant Oscar Waser a droit à tous les éloges pour la belle tenue de sa troupe et... les belles tenues aussi, puisqu'à l'occasion de l'Exposition de Sierre, elle était équipée à neuf. Il faut reconnaître d'ailleurs que le corps des sapeurs-pompiers de Sierre est un des mieux outillés du canton. Il peut être considéré vraiment comme un modèle et le meilleur esprit règne parmi les hommes, grâce au savoir-faire de son chef.

Le cortège imposant et fort allègrement conduit par la musique, se rendit tout d'abord à l'église. Puis les sapeurs-pompiers assistèrent sur la place de Beaulieu à diverses démonstrations avec des motos-pompes et des masques contre les gaz. Les groupements, à tour de rôle, entendirent aussi, au cinéma, une conférence de M. l'ingénieur Arnold Witzig, chef du bureau technique de la Société Suisse des S.-P., sur « les dangers modernes de l'incendie ». L'exposé très clair et très instructif, a vivement intéressé les auditeurs.

La matinée s'acheva dans les halles de l'Exposition, puis à 11 h. 30 l'on se réunit à la cantine où le banquet eut lieu. Un concert l'agrémenta pour le plaisir de tous.

La réunion toute familière qui suivit se prolongea jusqu'à cinq heures. MM. Maurice Bonvin, président de la Municipalité; André Germanier, délégué du Département de l'Intérieur; Emile Brunner, remplaçant de l'Inspecteur cantonal du feu, retenu chez lui par la maladie, et Paul de Rivaz, commandant du feu à Sion, prononcèrent des allocutions très applaudies.

On but ensuite le vin d'honneur offert par la Municipalité et le sergent Petterlé, de Sion, dirigea la partie récréative avec ce brio qui le caractérise.

Au total: une journée magnifique qui permit aux différents corps de se connaître davantage et de collaborer à la même cause.

*

### Les trains spéciaux pour le 9 septembre

Pour faciliter les excursions dans les Alpes vaudoises et valaisannes, un train spécial Genève-Brigue-Genève avec billets à prix réduits circulera, à l'aller, le samedi 8 septembre et au retour le lendemain, dimanche 9 septembre. Ce train coïncide avec les manifestations du 9 septembre à l'Exposition de Sierre.

Les compagnies de chemins de fer secondaires de la région intéressée faciliteront les voyageurs de ce train en assurant de bonnes correspondances et en accordant des réductions.

Pour ce train, les chemins de fer fédéraux délivreront des billets à prix réduits valables à l'aller et au retour dans le spécial seulement. En outre, il sera délivré pour les gares de Viège et de Brigue des billets à prix réduits donnant droit au transport, à l'aller, par le train spécial, et au retour, par un train régulier dans les dix jours qui suivent. Toutes les gares intermédiaires de Genève à Montreux, celles de Vallorbe, d'Yverdon à Lausanne, de Puidoux et Chexbres-Village, de Bouveret à Saint-Maurice délivreront aussi des billets à taxes réduites valables dans les trains réguliers correspondants jusqu'à et dès la gare de jonction avec le spécial.

Si les conditions atmosphériques sont défavorables, ce train sera supprimé et ne sera pas renvoyé. Les billets déjà délivrés seront au gré du voyageur, ou remboursés ou rendus valables à l'aller dans les trains réguliers partant de Genève à 12 h. 38, de Lausanne à 13 h. 55 et au retour, dans les trains partant de Brigue à 19 h. 40 et 20 h. 38 et de Lausanne à 23 h. 05.

Les intéressés pourront se renseiger auprès des centrales téléphoniques de Genève et Lausanne le samedi 8 septembre, dès 8 h. si le train spécial a lieu ou non. Des affiches donnant le prix des billets et tous renseignements utiles peuvent être consultées dans les gares.

*

### Une nouvelle revue

M. Ulrich Gailland vient de faire paraître à l'occasion de l'Exposition cantonale, une petite revue avec le titre: « Notre Valais, paradis terrestre ». Cette publication agrémentée de plusieurs illustrations a reçu le meilleur accueil. Elle servira de trait d'union entre les Valaisans du dehors et ceux du dedans qui retrouveront avec plaisir des échos du vieux pays.

Son auteur compte en publier trois numéros durant l'Exposition.

## Chronique Locale.

### SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE SION

Il est rappelé aux membres la réunion des mutualistes valaisans à Sierre, le dimanche 16 septembre prochain. Le Comité a décidé de mettre à la charge de la caisse de la société le banquet qui aura lieu à midi à la cantine de l'Exposition. Pour établir l'effectif à cette fête centrale, les membres sont priés de s'inscrire avant le 3 septembre chez M. Victor Dénériaz, caissier de la Société et de verser 1 franc pour l'entrée à l'Exposition.

La Fédération a pris à sa charge l'organisation du train spécial dont l'horaire sera fixé sur la carte de fête. Les sociétaires sont priés de se munir de la décoration de la Société.

### TEL CHEF, TELS SOLDATS

Les soldats valaisans ont de nouveau le sourire. Ils ont trouvé en leur nouveau commandant de régiment, le chef qui leur fallait. Ce dernier a choisi pour faire respecter la discipline militaire, un moyen radical: acquérir la confiance et l'affection de ses subordonnés.

Aussi, jamais une entrée au service ne s'est-elle faite dans d'aussi bonnes conditions, le moral est excellent.

Le jour du licenciement, les soldats ne seront pas conduits dans leur village comme des prisonniers au cachot, ils auront même la permission de boire un verre, mais n'en abuseront pas et garderont de leur cours de répétition quelques jolis souvenirs.

## Echos

### Une curieuse histoire

Le « Journal » relate qu'on arrêtait, il y a quelque temps dans la banlieue nimoise un couple sous l'inculpation d'outrage à la pudeur. L'homme était âgé de 23 ans et la femme, très jeune, se nommant Juliette Renondon, était connue comme bonne d'hôtel. Elle fut écrouée dans une maison d'arrêt pour jeunes filles. Or, quelques jours plus tard une des pensionnaires de l'établissement dévoila à la directrice qu'un homme se trouvait parmi elles, qui n'était autre que Juliette Renondon. L'enquête aussitôt ouverte établit que cette supercherie de sexe remontait peut être à plusieurs années. Les agents qui ont procédé à l'arrestation de « Juliette Renondon » ont déclaré que n'importe qui s'y serait trompé, tant cet homme avait les traits d'une jeune fille. L'identité du coupable est activement recherchée.

### L'homme distrait

M. Briand, rapporte « Aux Ecoutes », faisait récemment le portrait de plusieurs de ses collègues:

— Painlevé? dit-il. Voici un trait qui le peint tout entier.

Painlevé était jeune homme et n'avait pour tout domestique qu'une femme de ménage. Celle-ci avait dû s'absenter pour aller soigner une parente malade et Painlevé, qui attendait diverses visites, fut mandé au dehors pour des démarches urgentes. N'ayant pas confiance en sa concierge et ne voulant pas que ses visiteurs l'attendissent inutilement, il prit un morceau de craie dans sa poche et écrivit sur la porte: M. Painlevé rentrera tard.

Il rentra tard, effectivement, aperçut l'inscription, la lut. Il alla s'asseoir sur les marches de l'escalier, en disant:

— C'est bien, j'attendrai!

### Le plus grand tremblement de terre

La semaine dernière, l'observatoire de Kelburn, à Wellington, capitale de la Nouvelle-Zélande était brusquement alerté. Le sismographe s'était mis à vibrer avec une force inaccoutumée. Les astronomes néozélandais se précipitèrent, saisis de curiosité et plusieurs minutes durant, assistèrent impuissants, aux manifestations d'un phénomènal tremblement de terre. De mémoire d'homme on n'avait jamais enregistré pareil cataclysme et les secousses succédaient aux secousses, le séisme n'en finissait pas.

Les savants se regardaient, consternés. Le bouleversement de l'écorce terrestre devait intéresser un continent entier et sans doute le détruire absolument...!

Soudain, l'appareil s'immobilisa. On se précipita sur la feuille, pour l'arracher, l'observer... Une toute petite araignée se prélassait dans l'appareil; lasse de danser sur l'aiguille elle se reposait: la catastrophe était conjurée.

### Emouvante déclaration d'une religieuse

Avec l'autorisation du chef de la police de Mexico, la Mère supérieure du couvent du Saint-Esprit, accusée sans aucune raison de complicité dans le meurtre d'Obrégon, a reçu les membres de la presse, et, en leur présence, a nié une fois de plus toute participation au meurtre.

Interrogée sur le rôle de certains chefs travaillistes mécontents qui se sont enfuis et que l'on sait être les instigateurs du crime, elle s'est bornée à faire cette réponse spirituelle: « Je ne cache pas de chefs travaillistes dans les plis de ma jupe ». Elle a conclu: « Mon idéal, c'est le martyre. Or, comme je ne puis être martyre sans être punie pour le crime d'un autre, dès maintenant je rends grâce au ciel de tous les châtiments qu'on me réserve ».

## ETRANGER

### MORT DU MARÉCHAL FAYOLLE

Le maréchal Fayolle est mort lundi matin à Paris, à l'âge de 76 ans. Il était général de brigade, passé au cadre de réserve, au moment de la déclaration de guerre. Il reçut à ce moment le commandement de la 170e division, puis du 33e corps. En 1914, il se distingua en Lorraine et au Grand Couronné, suivit les armées allemandes dans la course à la mer et organisa le front nouveau. L'année suivante, il s'emparait de la crête de Vimy, en 1917, remplaçant Pétain à la tête de son groupe d'armée, prit une part importante à la bataille d'arrêt en avril 1918, et déclancha ensuite la contre-offensive décisive. Il se trouvait dans la région de Sedan au moment de l'armistice, conduisit son armée sur la Rhin, entra dans Mayence et organisa l'occupation de la Rhénanie. Il avait été appelé en 1920 au conseil supérieur de guerre, puis nommé maréchal de France. Il était chargé spécialement d'inspecter sur le front italien.

### AU MILIEU DES GLACES POLAIRES

Le « Città di Milano » a radiotélégraphié le 25 août qu'un temps très mauvais continue de sévir surtout à l'est du Spitzberg.

Le « Breganza » est toujours mouillé à l'est de l'île Great. Entraînés par le vent très violent qui n'a cessé de souffler, des blocs de glace ont commencé d'aller à la dérive. Le commandant du « Braganza » croit que le retour en passant par le nord du Spitzberg serait actuellement dangereux.

Le 26, le temps s'est un peu amélioré. Le navire a exécuté deux reconnaissances dans la partie septentrionale de l'île Great. Des nouvelles exactes sur les résultats manquent et la baleinière « Waleskari » se trouve au nord d'est de l'île Victoria.

Le « Hobby » était à l'ouest du cap Flora dimanche, et il a été bloqué par les glaces.

Le « Città di Milano », qui continue ses recherches, a quitté Kings Bay afin d'aller à 100 ou 150 milles vers l'ouest pour chercher une route favorable.

### UN GROS SINISTRE EN SAVOIE

Un très violent incendie s'est déclaré à Saint-Martin-de-Belleville (Savoie). Vingt-six maisons d'habitation, vingt et une granges appartenant à vingt et un propriétaires ont été, en quelques heures, détruites par le feu, ainsi que du mobilier, du blé et des denrées fourragères. Le bétail se trouvait heureusesement dans les pâturages de haute montagne. Seize familles sont sans abri. Très peu de sinistrés sont assurés. La cause du sinistre est inconnue; mais on présume qu'il est dû à la malveillance. Les dégâts dépassent un million.

### POUR TRANSPORTER UN TRÉSOR

Aucun trésor des Indes fabuleuses ne pourrait être gardé avec plus de soins que ne l'ont été les 600 millions de livres, en or et en valeurs, qui viennent d'être transportés par la Chase National Bank dans son nouvel immeuble à New-York.

Bien que son ancien immeuble fut seulement à cinq minutes du nouveau, la peur d'une attaque de super-bandits avait fait élaborer tout un plan de protection. 18 wagons blindés, portant chacun cinq gardes armés de mitrailleuses, avaient été mobilisés, mais l'un seulement de ces wagons transportait des valeurs. Les gardes étaient aussi munis de bombes lacrymogènes. Une police spéciale gardait la route, tandis que des agents motocyclistes maintenaient la chaussée libre. D'autres forces armées se tenaient à l'entrée de l'ancien et du nouvel immeuble. Le transfert a occupé trois semaines. Un service téléphonique spécial reliait les deux immeubles pour annoncer le départ et l'arrivée d'un convoi. Le dernier million de dollars a été transporté ces jours derniers, sans incident, dans les nouvelles caves.

### UN ROCHER ATTEINT L'EXPRESS PARIS-MILAN

L'express No 36 Paris-Milan a été atteint au passage non loin d'Iselle par un bloc de rocher qui s'est détaché de la montagne. La locomotive électrique a été très sérieusement endommagée. Le train a dû être remorqué. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais la circulation sur la ligne du Simplon a subi de ce fait quelque retard.

### LE SUCRE CUBAIN

On mande de La Havane à l'agence Reuter: On apprend de source sûre que le comité cubain de sauvegarde, a conseillé à son président d'autoriser la vente de toute quantité de sucre à d'autres pays que l'Amérique par l'intermédiaire d'une compagnie d'exportation.

### L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE LŒWENSTEIN

M. Kohn-Abrest, directeur du service de toxicologie, désigné pour examiner les viscères de M. Lœwenstein, est venu à Boulogne-sur Mer. Il a eu un entretien avec le juge d'instruction. Celui-ci lui a remis un litre d'eau de mer prélevée par la police spéciale de Boulogne à proximité de l'endroit où l'on a découvert le cadavre du banquier. « Cette eau, a déclaré le chimiste, me permettra de déterminer si, par le séjour prolongé du cadavre dans la mer, la densité d'iode et de bromure qui se trouvent dans les viscères n'a pas été influencée ». Il a ajouté que son rapport ne serait pas terminé avant dix jours.

La famille **Jos. Gaudin-Pellet** remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

### CHANGE A VUE

*(Cours moyen)*

29 août 1928

| | *demande* | *offre* |
|---|---|---|
| Paris | 20,20 | 20,40 |
| Berlin | 123,40 | 123,80 |
| Milan | 27,05 | 27,25 |
| Londres | 25,17 | 25,25 |
| New-York | 5,17 | 5,19 |
| Vienne | 73.— | 73,40 |
| Bruxelles | 72,20 | 72,50 |


**Jeune fille**

On demande pour Berne, jeune fille 17-18 ans, pour aider aux travaux d'un petit ménage soigné. Vie de famille. Occasion d'apprendre l'allemand. S'adresser aux Annonces-Suisses.

**On demande**

pour l'automne, berger ou bergère pour garder 3 têtes de bétail. S'adr. E. Kammerzing, Pratifori, Sion.

**Collège de Sion**

Famille prendrait deux jeunes gens en pension ou ½ pension ou dîner seulement. Vie de famille. Surveillance. Salle de bains, chauffage central, piano à disposition. S'adresser sous E. M. bureau du journal.

**Raisins**

frais coupés

suis acheteur

tous les jours

Maurice Gay, fruits, Sion.

Atelier de Constructions **Bucher-Guyer** Niederweningen (Zurich)

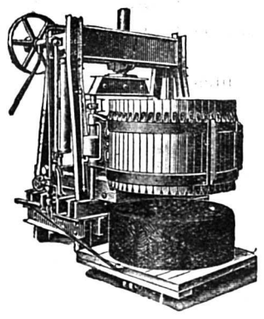

**Pressoirs**

hydrauliques

à engrenages

à cadre

à vis

Plusieurs 1000 pressoirs vendus, dont 1600 pressoirs hydrauliques et plus de 400 pressoirs à engrenages avec le nouveau déclanchement automatique.

**Broyeurs à fruits -- Fouloirs à raisins**

Installations de cidreries modernes

**Acheter au comptant**

favorise autant le Consommateur que le Négociant et cela grâce au

SERVICE D'ESCOMPTE

Verrat à disposition pour saillies

**jeune verrat de belle race**

A la même adresse à vendre un char neuf No. 12. Bonnes conditions. Prière de s'adresser chez Jules Rielle Fils, près du Tennis, Sion.

**Viticulteurs**

N'attendez pas au dernier moment pour réparer vos cordes de pressoirs.

H. PACHE, cordier à MOUDON (Vaud)

se charge de remettre en état tout cordage cassé.

Cordes neuves en toutes dimensions, en chanvre 1re qualité. En demandant les prix, indiquer la longueur.

On cherche un jeune garçon sérieux et travailleur pour une industrie de la place.

*S'adresser au bureau du journal.*

**A vendre**

à bas prix, un chien Dobermann. Même adresse un calorifère inextinguible, un fourneau électrique et une belle séparation vitrée.

*S'adresser au bureau du journal*

**Pigeons**

A vendre d'occasion, plusieurs jolis pigeons domestiques rouge chocolat, cendré, etc. S'adresser Jos. Remondeulaz, fils Chamoson.

**Café des Alpes**

**Sierre**

Vins 1er choix — Glacier ouvert

Buffet froid

Jardin ombragé — Place pour Sociétés

Se recommande

A. HEIM — EPINEY

**Resi S.A. St-Margrethen (St.-Gall)**

Encaustiques, huiles et teintures pour parquets, brillant pour métaux, crêmes de chaussures, graisses pour sabots et chars, etc. toute première qualité.

Représentant pour le Valais:

JOS. DELALAY, St-LEONARD

Prime à nos abonnés seulement

**Le Manuel de Santé**

ou médecine et pharmacie domestiques

contenant tous les renseignements théoriques et pratiques nécessaires pour savoir préparer et employer soi-même les médicaments, se préserver ou se guérir à peu de frais, de la plupart des maladies curables et se procurer un soulagement presque équivalent à la santé, dans les maladies incurables ou chroniques.

de F. V. RASPAIL

Prix: Frs. 2.—

# L'Assemblée générale de la Chambre de Commerce

L'assemblée générale de la Chambre Valaisanne de Commerce a eu lieu samedi dernier, le 25 août, à Sierre. Y étaient présents: 29 délégués des sections et une trentaine de membres individuels de la Chambre. Parmi les assistants, nous avons eu le plaisir de remarquer MM. le Directeur Marguerat, du Furka-Oberalp et du Viège-Zermatt-Gornergrat; Dr Jaccard, secrétaire de l'Union suisse des Arts et Métiers; Dr Frey, secrétaire général de l'Association Semaine Suisse; M. Blaser, directeur de l'Office national suisse du tourisme, à Lausanne; Dr Franz Seiler, directeur de la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie; Jos. Progui, inspecteur à la Direction du 1er arrondissement des C. F. F., à Lausanne; l'ing. Kernen, représentant de la Chambre de Commerce vaudoise; Oswald Keller, adjoint de la Direction de la S. A., Dansas & Cie., à Bâle; Sigg, Annonces-Suisses S. A., Lausanne; Bachmann, directeur du chemin de fer électrique Monthey-Champéry-Morgins Travaletti, député, Sierre, etc.

L'autorité communale a tenu à nous témoigner sa sympathie en offrant aux participants l'apéritif et pendant le banquet, le vin d'honneur. Ici, M. le Président Maurice Bonvin a apporté à notre Fédération le salut de Sierre en lui assurant l'appui moral et financier de sa commune qui nous est reconnaissante pour tout ce qui a été fait afin d'aider à la réussite de l'exposition cantonale. Que M. le Président Bonvin reçoive nos sincères remerciements pour ses paroles aimables à l'adresse de notre institution.

Dans son rapport d'ouverture, M. Dufour, Président, exprime sa vive satisfaction de constater que le rapport annuel de la Chambre devient de plus en plus une source précieuse de documentation pour qui veut se renseigner sur la situation économique de notre canton. Il en félicite le secrétaire.

Le Président salue la jeune et déjà si active Société Industrielle et des Arts et Métiers de Sierre, de même que les nouvelles sections de la Fédération: Société valaisanne des Cafetiers et Restaurateurs, Sion; Syndicat pour la culture et la vente des Asperges, Martigny; Section valaisanne de la Société suisse des Maîtres-Imprimeurs, Sierre; Société valaisanne des maîtres-bouchers et charcutiers, Sion, Ecole industrielle supérieure, Sion.

L'entrée de ces sociétés dans la Chambre de Commerce prouve que la défense des artisans et des petits commerçants nous tient spécialement à cœur. Il existe à ce sujet, dans certains milieux, une conception entièrement fausse de notre tâche et de notre rôle: croire que notre institution n'est pas disposée à soutenir dans leurs justes revendications les classes moyennes des métiers et du commerce est une grosse erreur. Enfantée dans ce milieu notre Chambre de Commerce se souvient de son origine; elle est consciente de son rôle très complexe. Notre travail dans ce sens montre peut être de façon incomplète l'esprit qui nous anime. Et cependant: les deux lois les plus importantes dans ce domaine sortent de nos bureaux, soit la loi de 1923 sur l'exercice du commerce, ainsi que le projet de revision de la loi de 1907 sur les affiches-réclames. Notre souci d'améliorer nos horaires, de faciliter les transports, d'en réduire le coût, de protéger avant tout les produits du pays, d'appuyer l'introduction des métiers nouveaux dans notre canton, de favoriser l'instruction générale et professionnelle, tout cela prouve à tout homme non prévenu que, à côté de certains intérêts ceux-ci ont tout leur prix dans nos préoccupations. La création d'une Union valaisanne des Arts et Métiers est nécessaire. Elle donnera l'appui et le centre de gravité nécessaires aux bonnes volontés existantes. Les statuts de cette Union sont élaborés. Il appartient aux artisans de décider la forme définitive de leur groupement. Nous ne nouvons en rien nous imposer. Il est cependant un point qu'ils ne doivent pas ignorer; c'est que leur rattachement à l'Union Suisse des Arts et Métiers ne peut, en vertu des nouveaux statuts de celle-ci, plus se faire que par la voie d'une Union cantonale. Jusqu'à sa création, c'est notre Chambre de Commerce qui forme le lien obligatoire. Après comme avant, il faut que les artisans sachent que nous sommes à leur disposition dans toute question les touchant de près ou de loin.

M. Dufour formule ensuite le vœu chaleureux que l'Exposition cantonale, cette belle démonstration entreprise par la population sierroise pour mettre à l'honneur le travail, ainsi que les produits du sol valaisan, réussisse sur toute la ligne. Dix-neuf ans se sont écoulés depuis que la première exposition cantonale valaisanne a fermé ses portes. Dans ces deux décades on a brusquement réveillé l'agriculture. Des œuvres gigantesques ont été entreprises telles que l'assainissement de la plaine, la construction d'un réseau de routes complet dans nos vallées et le long de nos coteaux, la transformation de notre route cantonale du Simplon, la création d'écoles importantes pour nos agriculteurs. D'un autre côté, nous voyons le domaine industriel, soit de la grande industrie, se développer et s'étendre, et au point de vue commercial quelques chiffres publiés dans le rapport mesurent la distance qui sépare 1907 de 1927.

Il est regrettable de constater que le développement des métiers, des professions manuelles est loin d'enregistrer de pareil succès. Cette branche est sortie profondément meurtrie par la secousse des événements; elle ne s'en remet que lentement. C'est à notre avis dans cette direction que doit se porter soit la protection des pouvoirs publics, soit la solidarité de la classe patronale. L'Exposition cantonale à Sierre marquera une nouvelle étape que nous espérons féconde pour le Valais.

L'exposé magistral de M. Dufour a fortement impressionné l'assemblée qui lui a exprimé à diverses reprises par des applaudissements son consentement reconnaissant

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 1er mai 1927, porté à la connaissance des membres par circulaire, a été tacitement approuvé.

Avant de donner la parole à M. le directeur Marguerat, pour sa conférence « Questions de chemins de fer », M. Dufour rappelle qu'en 1924, notre rapport a relevé un fait important dans l'histoire économique de notre canton: la constitution de la nouvelle Société de la Furka-Oberalp, grâce à l'initiative et au travail inlassable du conférencier. Il remercie chaleureusement M. Marguerat, qui est une de nos meilleures têtes dans nos chemins de fer secondaires, d'avoir bien voulu accepter de nous entretenir des questions ferroviaires. M. Marguerat a ensuite orienté, avec la compétence qu'on lui connaît, l'assemblée sur l'importance de nos chemins de fer pour notre économie nationale. Nous espérons pouvoir donner prochainement un extrait de cet exposé intéressant et documenté que l'assemblée a suivi avec un vif intérêt.

Le rapport sur l'année 1927 qui a été remis imprimé aux membres ne soulève point de discussion. Il est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire donne connaissance des comptes de 1927, bouclant par un déficit de frs. 709,85. Le mouvement des comptes durant l'année écoulée s'est élevé à frs. 91,264,03 contre 67,196,83, en 1926. Sur la proposition des vérificateurs des comptes, MM. Wegener et Membrez, les comptes sont approuvés et décharge en est donnée aux organes de la Fédération pour la gestion durant 1927.

Etant donné que la Chambre de Commerce sera renouvellée l'année prochaine, l'assemblée renvoie la repourvue de la place vacante par suite de la démission de M. Georges Spagnoli, de Martigny. Les sections et les membres ont ainsi la faculté de préparer ce renouvellement afin que toutes les régions et tous les groupements du canton continuent à être représentés comme par le passé.

M. Wegener, directeur de la manufacture de tabacs et de cigares S. A., à Sion, attire, comme vérificateur des comptes, l'attention de l'assemblée sur le fait que le mouvement des comptes montre une certaine stabilité dans les recettes, ce qui ne correspond plus avec l'extension qu'a pris notre institution. Pour cette raison, nos comptes bouclent régulièrement avec un déficit qui fait disparaître petit à petit la réserve constituée en 1920-1922. Il fait un pressant appel aux membres de venir en aide à la Chambre en augmentant les cotisations et lui permettant ainsi de poursuivre sa belle et noble tâche.

M. le Dr Frey, saisit l'occasion qui se présente pour remercier notre institution de l'appui qu'elle prête annuellement à la réussite de cette manifestation patriotique et espère que le Valais tout entier voudra bien continuer à soutenir les efforts faits pour l'éducation nationale de notre jeunesse.

(Extrait du compte-rendu de M. le Dr. Perrig, secrétaire de la Chambre de Commerce.)

# Le Pacte Kellog a été signé

Lundi après-midi, 14 nations ont signé le pacte Kellog qui doit mettre la guerre hors la loi. La cérémonie grandiose se déroula dans les salons du Quai d'Orsay, au milieu de l'affluence des diplomates et journalistes.

### La séance

Il est 15 heures, lorsqu'un remous se produit dans l'assistance: c'est le cortège officiel qui s'avance, précédé d'un suisse en grande tenue qui ouvre la marche. Derrière lui viennent deux huissiers vêtus de noir, l'épée au côté, suivis, à petite distance, par les plénipotentiaires. Le cortège, qui a traversé le salon de la Rotonde et la galerie, pénètre maintenant dans le salon de l'Horloge. Les appareils cinématographiques et photographiques commencent à enregistrer cette sorte d'entrée en scène.

La séance est ouverte par M. Briand qui prononce un discours. Après la lecture du document, M. Briand a la parole:

— Maintenant, Messieurs, dit-il, si vous le voulez bien, nous allons procéder à la formalité de la signature.

M. de Fouquières, directeur du protocole, s'avance alors vers M. Streseman en annonçant:

— Monsieur le représentant de l'Allemagne.

M. Stresemann quitte sa place et s'approche de la table où se trouve le texte du traité, qu'il signe d'une main ferme et rapide. Des applaudissements éclatent.

C'est ensuite le tour de M. Kellog qui est également applaudi. Puis viennent dans l'ordre les délégués des autres pays: MM. Hymans (Belgique), Aristide Briand, qui est particulièrement applaudi, lord Cushendun, M. Mackenzie King (Canada), le sénateur Mac Lachlan (Australie), sir James Parr (Nouvelle-Zélande), Smith (Afrique du Sud), le président Cosgrave, le comte Manzoni, le comte Ushida, M. Zaleski et M. Bénès, qui signe le dernier. Il est 15 h. 55.

### Le texte du pacte Kellog

Voici le texte définitif du traité multilatéral de renonciation à la guerre qui a été signé:

### Le préambule

Le président du Reich allemand, le président des Etats-Unis d'Amérique, S. M. le roi des Belges, le président de la République française, S. M. le roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes, S. M. le roi d'Italie, S. M. l'empereur du Japon, le président de la République polonaise, le président de la république tchécoslovaque,

ayant le sentiment profond des devoirs solennels qui leur incombent de développer le bien-être de l'humanité,

persuadés que le moment est venu de procéder à une franche renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale afin que les relations pacifiques et amicales existant actuellement entre leurs peuples puissent être perpétuées,

convaincus que tous changements dans leurs relations mutuelles ne doivent être recherchés que par des procédés pacifiques et être réalisés dans l'ordre et dans la paix et que toute puissance signataire qui chercherait désormait à développer ses intérêts nationaux en recourant à la guerre devra être privée des bénéfices du présent traité,

espérant encourager par leur exemple toutes les nations du monde en souscrivant à ces efforts humanitaires et en adhérant au présent traité dès qu'il entrera en vigueur et mettant leurs peuples à même de profiter de ses bienfaisantes stipulations,

unissant ainsi les nations civilisées dans une renonciation commune à la guerre comme instrument de politique nationale,

ont décidé de conclure un traité et, à cette fin, ont désigné leurs plénipotentiaires respectifs qui, après s'être communiqué leurs pleins-pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont tombés d'accord sur les articles suivants:

### Le traité

Article premier: Les dix hautes parties contractantes déclarent solennellement, au nom de leurs peuples respectifs qu'elles condamnent le retour à la guerre pour le règlement des différends nationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles.

Article 2: Les hautes parties contractantes reconnaissent que le règlement ou la solution de tous les différends ou conflits de quelque nature ou de quelque origine qu'ils puissent être qui pourront surgir entre elles ne devra jamais être cherché que par des moyens pacifiques.

Article 3: Le présent traité sera ratifié par les hautes parties contractantes désignées par le préambule conformément aux exigences de leurs Constitutions respectives et il prendra effet entre elles dès que tous les instruments de ratification auront été déposés à Washington.

Le présent traité, lorsqu'il aura été mis en vigueur, ainsi qu'il est prévu au paragraphe précédent, restera ouvert aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour l'adhésion de toutes les puissances du monde. Chaque instrument établissant l'adhésion d'une puissance sera déposé à Washington et le traité, immédiatement après ce dépôt, entrera en vigueur entre la puissance donnant ainsi son adhésion et les puissances contractantes.

Il appartiendra au gouvernement des Etats-Unis de fournir à chaque gouvernement désigné dans le préambule et à tout gouvernement qui adhèrera ultérieurement au présent traité et des instruments de ratification ou d'adhésion. Il appartiendra également aux Etats-Unis de notifier télégraphiquement aux dits gouvernements chaque instrument de ratification d'adhésion immédiatement après le dépôt.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité établi, en langue française et en langue anglaise, les deux textes ayant force légale, et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, le 27 août 1928.

## Nous avons reçu...

LA PATRIE SUISSE

C'est à la IIme Exposition cantonale valaisanne, à Sierre, qu'est en bonne partie consacré le numéro 954, du 22 août, de la « Patrie Suisse »: douze grandes et belsles photographies l'évoquent d'une façon pittoresque et artistique. Le circuit international des Alpes; des vues de l'Engadine; la médaille du Mérite de la Ville de Lausanne; une reproduction en orfèvrerie de la fontaine de la Palud, à Lausanne, et des oiseaux de L. Paul Robert; une belle vue du château de Vufflens complètent cet intéressant fascicule.

## Les Sports

### LES BELLES PERFORMANCES SPORTIVES

La Fiat 509 A. après avoir gagné cette année, entre autres: le concours international de tourisme de la Pologne (3000 km.) celui de la Roumanie (2000 km.) a fait l'admiration du monde dans la Coupe des Alpes, la plus grande course individuelle de l'année.

Sur 85 voitures parties de Milan, 35 sont arrivées sans pénalisation, après avoir franchi un nombre important de cols dans les Alpes de Suisse, Autriche et Allemagne.

Les 3 Fiat 509 engagées sont arrivées sans pénalisation, preuve éclatante de la supériorité de cette voiture. (Comm.)

## Devant l'écran

AU LUX: **Valencia.**

Un bon documentaire sur l'Espagne. C'est dire que le film est pittoresque, coloré, mouvementé. « La plus belle des roses » avait, en effet, des moments d'éclatante beauté. On nous pardonnera de lui préférer la grâce discrète et lumineuse de sa rivale, son jeu plus sobre.

Comme l'éclatante mélodie dont il est le commentaire, ce film a certainement ce qu'il faut pour plaire et nous ne doutons point qu'il ne fasse recette. J...

AU CAPITOLE: La Chèvre aux pieds d'or

Pas une superproduction sans doute, mais un bon film, de ceux qui émeuvent et laissent un souvenir.

On ne peut dire que Lilial Constantini soit belle. Avec son masque de primitive, ses traits lourds, sa proéminente mâchoire qui semble créée pour les morsures animales, son inquiétant sourire, ses yeux sombres de bête traquée, elle est étrange, plutôt étrange en vérité, comme la mystérieuse créature que elle avait pour mission de faire revivre. Et elle s'en est acquittée avec talent, faisant passer dans le public son angoisse de la mort, l'horreur des dernières minutes d'attente, avant que le jugement du tribunal ne fut rendu, et qu'il ne la condamnât

Photo excellente: une suite de beaux clairs obscurs et d'habiles jeux de lumières jetés sur des paysages ou en des intérieurs choisis font vraiment de ce spectacle l'un des plus intéressants de la saison. Nous aurions plaisir à le détailler davantage, si le temps ne nous manquait. J...

### La Reine des Czardas, au Cinéma Lux

(Comm.) C'est au pays des tziganes, des czardas, de l'amour, de la danse, de la gaîté, que le nouveau programme du Cinéma Lux conduira à partir de demain jeudi ses fidèles habitués.

Un puits au milieu des steppes immenses de la Hongrie, une femme délicieuse qui paraît personnifier la « beauté » se mirant dans l'eau profonde et attirante, des moutons innombrables, des chevaux par centaines, des mares dorées par le soleil ardent, un pâtre perdu dans le lointain, une poésie intensément farouche, un charme qui vous étreint, c'est le début du film.

Puis, survient un cavalier beau comme le soleil, il lutine la rêveuse du puits, puis en route pour une idylle exquise, qui déroule son beau ruban de rêve et de ferveur au milieu de fêtes sans fin, de splendeurs, de réjouissances, jusqu'au dénouement que vous devinez et qui prouve que les rois ont parfois raison d'épouser non pas des bergères mais des danseuses sages et belles.

---

Feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis du Valais » No 2

Les

# vicissitudes historiques des tribus indiennes

*par Victo rvan STEENBERGHE*

(Ecrit spécialement pour la Feuille d'Avis)

Ainsi, au mois de mars 1622, il se rendit sans armes au-devant des colons et leur demanda une entrevue pour régler la question des grains. Les Anglais sans défiance, laissèrent les sauvages entrer dans leur camp et subitement assaillis à un signal d'Opecancanough, ils furent massacrés jusqu'au dernier avant d'avoir pu se défendre. Il périt là 347 personnes, dont plusieurs femmes et enfants. Quatre-vingt plantations furent détruites, malgré l'intervention d'indigènes chrétiens.

Les Anglais rassemblèrent toutes leurs forces pour tirer vengeance de ce massacre. On peut dire qu'ils apportèrent dans l'exécution de leur plan une astuce et une cruauté pour le moins égales à celles des Indiens. Ils les invitèrent à une conférence, soi-disant pour conclure la paix, et quand ils les virent à leur merci, ils les égorgèrent sauvagement sans distinction d'âge ni de sexe.

Opecancanough, échappé par miracle à cette boucherie, se réfugia dans les montagnes de l'ouest, et n'en ressortit que 22 ans plus tard, pour organiser un grand mouvement d'insurrection contre les blancs. Quoiqu'âgé alors de plus de cent ans, il voulut assister les siens de ses conseils, à défaut de ses exemples. On estime qu'en deux jours 500 personnes périrent, tandis que la rébellion s'étendait sur un rayon de 600 milles à l'entour. Enfin, le gouverneur de Jamestown, Sir William Berkeley, parut à la tête d'un corps de troupes et défit les sauvages en plusieurs rencontres. Il incendia leur camp et s'empara de leur chef. Le vieillard, épuisé par la chaleur du jour et par les émotions de la bataille, tenait les paupières baissées. Il ne pouvait plus supporter la lumière du jour. Mortellement blessé d'un coup de feu, il écoutait autour de lui les rumeurs de la déroute. Priant alors un des assistants de lui soulever les paupières, il promena sur la foule un regard de mépris; puis s'adressant au gouverneur qui s'était approché:

— Si le sort des armes t'avait fait tomber entre mes mains, je ne t'aurais pas traité en traître comme tu me traite.

Et il expira.

Le principe toujours renaissant des conflits entre les Anglais et les natifs étaient la confiscation des domaines de ceux-ci au profit de ceux-là, Sans doute, dans bien des cas, il y eut cession volontaire, mais souvent aussi les colons abusèrent indignement de la confiance des Indiens, en les enivrant pour leur faire conclure ensuite des marchés de dupes. Ainsi se créait un foyer de perpétuels tiraillements.

Tandis que ces événements se passaient en Virginie, la colonie de Massachusetts, fondée en 1620 par des puritains victimes des proscriptions de Jacques Ier, se peuplait lentement. Son histoire, à première vue, semble moins pittoresque que celle des Virginiens. Mais ici aussi les colons ne durent leurs succès qu'à la protection des natifs. Le vieux chef Massasoit leur témoigna toujours une sincère bienveillance. C'était une manière de patriarche, qui devait moins son élévation à ses faits de guerre qu'à sa grande prudence et sagesse. Le prestige dont il jouissait était grand parmi les sauvages.

Tant qu'il vécut, Massasoit soutint constamment les Anglais, et même les sauva d'un désastre, en 1622. L'hiver de cette année fut excessivement rude et les Européens seraient tous morts de faim, sans Massasoit qui les fit ravitailler.

La cause principale des bonnes dispositions de Massasoit était la gratitude qu'il professait à l'égard d'un médecin anglais qui l'avait assisté dans une dangereuse maladie. Aussi, non seulement ne prit-il jamais les armes contre les colons, mais encore il les tînt au courant de tout ce qui se tramait contre eux.

A la mort de ce vénérable chef, son fils Métacom inaugura une politique tout opposée. Il provoqua dans le Nord une insurrection formidable, qui mit en péril l'existence même de la colonie. Le mouvement s'étendit à toutes les tribus du pays et ne put être enrayé qu'au prix d'une immense effusion de sang.

A partir de ce jour, l'antagonisme alla toujours croissant entre Indiens et colons. Ceux-ci accusaient les sauvages de perfidie, mais ils ne faisaient que récolter ce qu'ils avaient semé. Personne n'est tenu d'observer la justice envers un ennemi sans foi.

En 1703, à la veille de la guerre de Sept Ans, les colons anglais firent de pressantes instances auprès des sauvages pour les amener à conclure la paix. Ceux-ci eurent beau se confondre en protestation d'amitié, la suite des événements démontra leur duplicité. Un des leurs avait déclaré:

— Autant que le soleil est éloigné de la terre, autant nos cœurs sont éloignée de la pensée de vous nuire!

Et un autre:

— C'est en vain que les Robes-Noires nous engagent à marcher contre vous. Aussi fermes que sont les collines sur leur base, aussi ferme est notre amitié.

Pourtant, quelques mois plus tard, les sauvages s'abattaient sur la colonie; pas une grange ne restait indemne, pas une ferme n'était épargnée.

Les Indiens regardaient les Anglais comme leurs ennemis héréditaires, avec lesquels tout accord eut été duperie.

Et pourtant, c'était ce même peuple dont Christophe Colomb avait dit lors de son voyage « qu'il était le plus doux de la terre, le plus hospitalier, le plus loyal, aimant son prochain comme lui-même ». Hélas! il faut bien avouer qu'ils traitaient les Européens comme ceux-ci leur avaient eux-mêmes enseigné à le faire!

L'instinct d'équité propre aux aborigènes se manifeste dans le discours suivant du chef algonquin Jean Neptune, en faveur d'un de de ses compatriotes accusé de meurtre. L'affaire se plaida devant la cour de Castine (Maine), en 1816. Un Indien nommé Sisyphe avait assassiné un blanc, tandis qu'il se trouvait en état d'ivresse. Jean Neptune défendit ainsi l'accusé:

— Vous savez, mes pères, que votre nation s'est rendue coupable envers le nôtre de bien des fautes. Les hommes blancs nous volent, souvent ils nous assassinent; ces crimes demeurent impunis. Est-ce juste? Si nos cœurs sont pleins d'amertume, si nos âmes se révoltent parfois, qui peut nous le reprocher? Mes fils ont dit: « Nous nous ferons justice: »

— Non pas! leur ai-je répondu; les Anglais sont des hommes comme nous. « Mais l'année dernière, un de vos jeunes gens a tué l'un des nôtres. Vous nous avez promis de le faire mourir. Cet homme vit encore. Vous l'avez épargné parce qu'il n'avait tué qu'un malheureux Indien. Eh bien! mes jeunes gens vous disent: « Laissez aller cet homme, mais renvoyez aussi Paul Sisyphe, qui n'est pas plus coupable que lui ». Tel est notre désir. Nous avons confiance en vous. Comme vous, nous désirons la paix. Pourquoi ne vivrions-nous pas en frères, puisque nous sommes tous les enfants du Grand-Esprit?

Un des plus tristes épisodes de l'histoire américaine est celui qui se rattache à l'expropriation des Indiens Cherokees. Cette tribu entra de bonne heure en contact avec la race blanche. Dès 1539, l'aventurier espagnol Fernand de Soto, traversant la presqu'île floridienne, rencontra et détruisit un de leurs villages. Plus tard, ils firent alliance avec l'Angleterre. En 1732, ils donnèrent l'hospitalité au général Oglethorpe, promu gouverneur de la Géorgie. Mais cette bonne intelligence ne tarda pas à s'altérer.

Les Cherokees trouvèrent en la personne du président Jackson un ennemi implacable.

*(à suivre)*